



Instinctivement Nature

NUMÉRO 60 - DÉCEMBRE 2018

LE CHASSEUR HAUT-SAVOYARD



JOURNAL DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA HAUTE-SAVOIE

SAGA NUTRITION
 ZA de Lagat • 63120 COURPIERE
 04.73.53.25.00 • www.saga-nutrition.com

26/12 29/14 JUNIOR

TRADITION

SAVEUR TONUS JUNIOR

FABRIQUE EN FRANCE

EXCELLENTE DIGESTION ET APPÉTENCE AVEC NOS CROQUETTES

CHASSE PRO
 QUALITÉ PROFESSIONNELLE

25/10 28/13 31/14 SOUPE



www.fiduciaire-jfpissetta.com

La Fiduciaire des Chasseurs

Comptabilité - Révision - Audit - Transmission - Conseils
Spécialiste en relations et implantations transfrontalières



FIDUCIAIRE JF PISSETTAZ



FIDUCIAIRE DE LA CORRATERIE



« DEMEURONS UNIS, DÉTERMINÉS ET EXEMPLAIRES »



Je vous invite à être des ambassadeurs de la chasse, au comportement exemplaire et surtout prudent. Nous avons assuré encore 9 sessions de formation et de sensibilisation à la sécurité depuis le début d'année. Au total, 37 sessions en 3 ans pour sensibiliser la plupart d'entre vous. Un effort commun sans précédent pour chasser sereinement et en toute sécurité "... Je conclusais ainsi mon éditorial du mois d'août 2018 !

Le dramatique accident de MONTRIOND a mis à mal brutalement notre action collective pour garantir, comme nulle part ailleurs, la sécurité et le partage de la nature. Il nous a considérablement affectés. Nous condamnons fermement un acte accompli sans respect des consignes maintes fois répétées qui imposent notamment d'identifier avant de tirer. Le préjudice est considérable. Il a généré un émoi légitime mais aussi des comportements menaçants, violents et des dégradations. Je déplore de telles attitudes indignes. Nous avons le devoir d'une analyse sereine. C'est dans cet état d'esprit, que nous avons décidé, avec Monsieur le Préfet, de faire le bilan de l'existant et de proposer les adaptations jugées indispensables. Notre détermination est sans faille. Nous nous battons pour que la chasse continue à s'exercer en adéquation avec un environnement contraint, en harmonie avec les autres usagers et afin que pareil drame ne se reproduise plus.

Nous avons mis en ligne votre nouveau site internet au graphisme inédit, avec son espace dédié aux chasseurs et une entrée tournée vers le grand public, pour mieux faire connaître les actions des chasseurs en faveur de la préservation de la faune sauvage, des milieux naturels ainsi qu'au service d'un aménagement durable de nos territoires. Nous vous invitons à le consulter régulièrement.

Une bonne trentaine de présidents nouvellement élus ont suivi la formation qui leur est destinée afin d'assurer une gestion responsable et concertée de leur ACCA.

Pas moins de 70 ACCA avaient prévu d'animer le dimanche à la chasse du 21 octobre et d'accueillir près de 400 participants. L'accident de chasse nous a contraints de surseoir à cette journée. Je remercie chaleureusement tous les organisateurs et les encourage à renouveler cette belle journée en 2019.

Nous étions au congrès des Maires et je me félicite des échanges constructifs et collaboratifs que nous avons eus. Plus que jamais nos associations doivent être proches de leur Maire, en leur qualité d'acteurs de la gestion du territoire communal.

Nous avons clôturé notre Contrat de Partenariat avec la Région Auvergne-Rhône Alpes 2016-2018 en débroussaillant 100 ha d'alpages sur 10 communes. Un beau partenariat au service de la fonctionnalité des écosystèmes. Nous avons élaboré le prochain contrat 2019- 2021 qui nous permettra de mener à bien le traitement des déchets et la valorisation de la venaison de gibier, le suivi du lièvre variable et des grands prédateurs, la sécurité et le partage de la nature.

Le renouvellement du classement des espèces nuisibles, autre sujet majeur, nous a occupés aussi. Force de reconnaître que nous sommes bien souvent trop seuls pour justifier des atteintes et répondre à un cadre réglementaire peu pragmatique.

Dans ce numéro, vous trouverez des informations sur la réforme financière et le renouvellement de notre Schéma Départemental de Gestion Cynégétique qui vont conditionner les mois à venir. Vous ferez connaissance avec nos nouveaux interlocuteurs à la Direction Départementale des Territoires.

Je vous souhaite une belle fin de saison et vous recommande rigoureusement la prudence : « Soyons ridicules de prudence » ! Veillez à la réalisation de vos plans de chasse et à des prélèvements suffisants de sangliers pour éviter des interventions réglementées au printemps.

Je vous souhaite enfin d'agréables fêtes de fin d'année et vous présente les meilleurs vœux de votre Fédération pour 2019. Demeurons unis, déterminés et exemplaires pour que la chasse vive.

**Votre Président,
André MUGNIER**



SOMMAIRE

INFORMATION NATIONALE

Réforme financière de la chasse française - - - - -	06
Sanglier : le point sur la peste porcine africaine - - - - -	07

INFORMATION RÉGIONALE

L'école de chasse des Bauges - - - - -	08
--	----

LA VIE DE VOTRE FÉDÉRATION

L'accident de chasse de Montriond - - - - -	09
Une contribution environnementale - - - - -	10
100 ha d'alpages réhabilités pour le tétras-lyre - - - - -	12
Un nouveau schéma départemental de gestion cynégétique pour 2019 - - - - -	14
Plomb de chasse : saturnisme et gypaète - - - - -	16

INTERVIEW

Le service eau - environnement de la DDT 74 - - - - -	18
---	----

LA VIE DE VOTRE FÉDÉRATION

Retour d'actualités - - - - -	20
Maurice Marcet à l'honneur - - - - -	22
Tableau de chasse "sangliers" au 1 ^{er} novembre - - - - -	23

LA VIE DES ASSOCIATIONS

ASDCGG 74 - - - - -	23
---------------------	----

LA VIE DES PAYS CYNÉGÉTIQUES

Pays cynégétique des Bauges - - - - -	24
Pays cynégétique des Voirons - - - - -	25
Pays cynégétiques du Mont-Blanc et du Salève - - - - -	26

LA VIE DES ASSOCIATIONS

AFACCC des Savoie - - - - -	28
-----------------------------	----

L'INFO JURIDIQUE

L'inscription au fichier FINADIA - - - - -	29
--	----

SOUVENIR

Daniel Boccard - - - - -	30
--------------------------	----

CROQUETTES CHIENS

PARCE QUE NOS CHIENS SONT CARNIVORES !!!
VIANDE EN 1er INGREDIENT...



Croquettes
DOG TONIC
32/14

Livraison
par nos camions



*Prix Palette
Palette de 39 ou 36 sacs
selon les références

à partir de:
14€^{99tte*}
20KG

ASD
Grossiste en Nutrition Animale
tel: 06 09 61 41 26

LE CHASSEUR HAUT-SAVOYARD NUMÉRO 60 - DÉCEMBRE 2019

Directeur de publication

André MUGNIER

Rédacteur en chef

Guillaume COURSAT

Comité de rédaction

MM. COQUILLARD, FOURNIER, MUGNIER,
POËNCET, ARPIN, COURSAT

Publicité

FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE LA HAUTE-SAVOIE
142 impasse des Glaises - 74350 VILLY-LE-PELLOUX
☎ 04 50 46 89 21 / fax 04 50 46 88 89

Imprimerie

Imprimerie GUTENBERG
9 r de la Barrade - ZI du pont de Tasset
74960 MEYTHET
☎ 04 50 67 00 38

Réalisation

Guillaume COURSAT
Fédération des Chasseurs de la Haute-Savoie



<http://www.chasseurs74.fr>



Photo de couverture

Chamois
(*Rupicapra rupicapra*)

© Bernard Bellon



Suite au vote des présidents de Fédérations en Congrès national à Lyon en mars 2018, le Président de la République a donné son accord pour la mise en œuvre de cette réforme, à l'occasion d'un rendez-vous avec le Président de la Fédération Nationale des Chasseurs, en date du 27 août. Une réforme qui ambitionne de permettre à la chasse française de se réformer en profondeur pour faire face aux défis du 21^{ème} siècle.

Les services de la Fédération Nationale des Chasseurs, du Président de la République et du ministère de la transition écologique travaillent activement à l'élaboration de cette réforme qui passe d'abord par la validation d'une loi de finances. Celle-ci devrait permettre l'officialisation du nouveau permis national dès la saison cynégétique 2019.

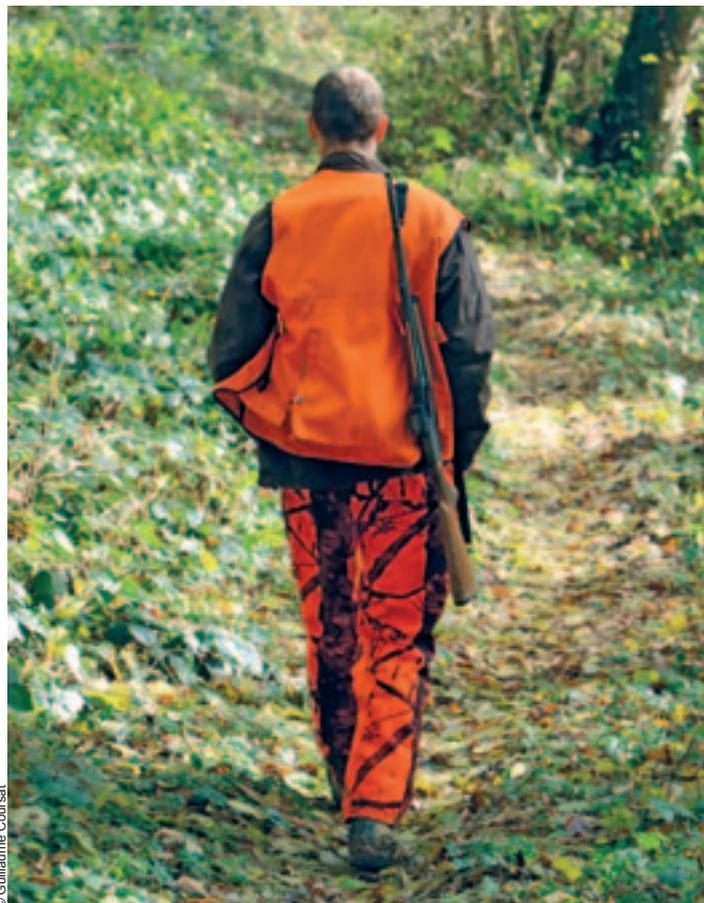
Le calendrier prévisionnel

- ✓ Loi de finances en fin d'année 2018.
- ✓ Élaboration et validation des volets législatif et réglementaire utiles.
- ✓ Mise en application de la loi au 1^{er} juillet 2019.

Parmi les grands axes affichés de cette réforme

* Quant aux chasseurs :

- ✓ Rendre la chasse plus accessible en abaissant le coût du permis de chasser national à 200 €.
- ✓ Encourager la mobilité des chasseurs pour une meilleure gestion cynégétique du grand gibier.
- ✓ Renforcer la formation sur la sécurité.



* Quant aux structures cynégétiques (Fédérations) :

✓ Réorienter une partie des flux financiers cynégétiques afin de renforcer la Fédération Nationale des Chasseurs et les Fédérations Régionales pour inscrire la chasse au cœur des politiques environnementales, de pérenniser les finances des Fédérations Départementales et de responsabiliser les territoires en matière de gestion des dégâts de grand gibier, par la suppression de la péréquation nationale actuelle et la création d'une contribution territoriale obligatoire.

D'un point de vue plus général

- ✓ Mettre en place un nouveau concept de gestion adaptative des espèces.
- ✓ Créer une police de la ruralité et des territoires.
- ✓ Favoriser une chasse moderne et responsable.
- ✓ Mettre en place une éco-contribution gérée par les chasseurs.

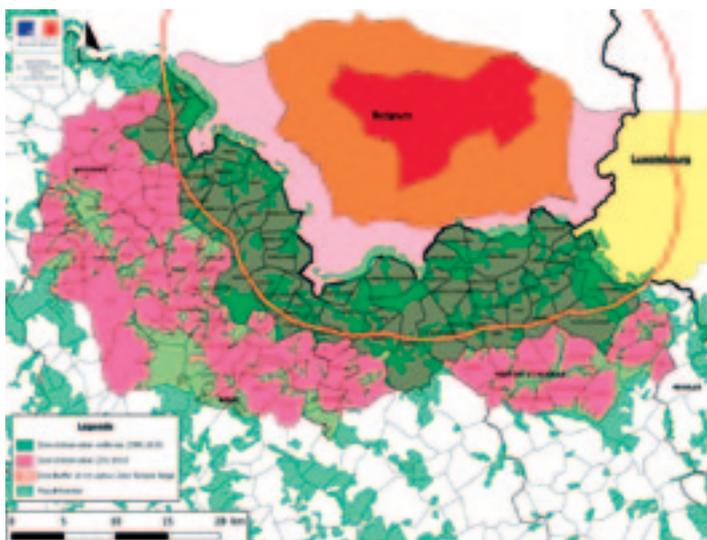
Cette réforme constitue un chantier majeur national qui va générer des modifications structurelles et fonctionnelles à l'échelle départementale : adaptations des statuts des Fédérations, création d'une contribution territoire pour les dégâts de grand gibier. Votre Fédération aura l'occasion de présenter ces nouveaux outils lors des réunions de pays cynégétiques du printemps et de les soumettre à la validation de sa prochaine assemblée générale. Elle participe d'ores et déjà au travail national, dans le cadre de deux groupes de réflexion chargés de l'adaptation des logiciels de validation des permis au nouveau cahier des charges de l'Etat et chargés de proposer des mesures de renforcement de la prévention de la sécurité à la chasse. **P.A.**

CE QUI EST PRÉVU CONCERNANT LE PERMIS DE CHASSER

- ✓ Un permis national au prix unique de 200 €.
- ✓ Le maintien du permis départemental dans sa formule actuelle.
- ✓ La suppression des communes limitrophes.
- ✓ Le maintien des permis temporaires 3 jours et 9 jours

La détection de la Peste Porcine Africaine chez nos voisins belges et la perspective de sa propagation sur le territoire français a défrayé la chronique et a mis de l'effervescence dans le landerneau cynégétique hexagonal. Petit point sur la situation actuelle.

La France est toujours indemne de Peste Porcine Africaine (PPA). Les dispositifs de surveillance active mis en place en France ont permis de détecter 73 cadavres de sangliers analysés et tous négatifs (16 dans la Zone d'Observation Renforcée, 11 dans le Zone d'Observation et 46 sur le reste du territoire national).



Cette mobilisation sur le terrain a permis de mieux évaluer la situation française et donc à rouvrir la chasse, sans chien, sur la ZOR dès le 20 octobre dernier.

En Belgique, la recherche active de cadavres dans la zone infectée a entraîné la découverte de 237 sangliers dont 155 viropositifs. Tous les sangliers trouvés morts en dehors de la zone infectée sont négatifs.

La gestion mise en place aussi bien en Belgique qu'en France semble permettre, pour l'instant, de circonscrire plus précisément l'infection dans le territoire de la zone infectée belge, mais les caractéristiques de résistance du virus ne nous mettent pas à l'abri d'une arrivée rapide par d'autres vecteurs, qu'il est indispensable de détecter rapidement.



© Guillaume Coursat



Lors de l'arrivée du virus dans une population de sangliers, les animaux touchés vont mourir dans des zones tranquilles, humides et fraîches. Ils ont donc très peu de chance d'être tués à la chasse.

La surveillance par la recherche de cadavres et la détection de mortalité anormale (ou tout autre signal laissant supposer une baisse de population de sanglier) est le seul moyen de détecter les premiers cas.

Signalez la présence de cadavres à la Fédération des chasseurs dans le cadre du réseau SAGIR.

(Contact : Jean-Jacques Pasquier 06 85 02 75 11)

Sur notre site internet :

www.chasseurs74.fr/video/post/la-peste-porcine-africaine vous retrouverez un petit film très instructif, en anglais mais sous-titré, qui renseigne de manière très pédagogique sur les symptômes et la propagation de la maladie.



INFORMATION RÉGIONALE

UN STAGE RÉGIONAL AVEC LES CHASSEURS DES BAUGES

À l'instar du stage départemental organisé pour les jeunes chasseurs de la Haute-Savoie et de la Savoie, la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage (RNCFS) des Bauges propose depuis plusieurs années à la FRC Auvergne-Rhône-Alpes un partenariat visant à organiser un stage de trois jours sur la chasse des ongulés de montagne, à destination des nouveaux chasseurs. Cette année, quatorze jeunes chasseurs (dont un Haut-Savoyard) de la région Auvergne-Rhône-Alpes et des départements de la Saône-et-Loire et la Côte d'Or ont pu participer à ce stage unique du lundi 22 au mercredi 24 Octobre 2018.

Les stagiaires ont pu profiter de trois journées de formations théorique et pratique dans le cadre exceptionnel de cette école de chasse des Bauges. Elles reposent sur une judicieuse alternance d'apprentissage sur le terrain pour la biologie des espèces rencontrées (Chamois, Chevreuil, Mouflon), l'équilibre sylvo-cynégétique, et des notions plus théoriques abordées en salle, comme la réglementation, et l'importance de la recherche des animaux blessés. Les notions balistiques et le réglage de l'arme font également partie des points importants abordés, dans un souci permanent de recherche de sécurité. Ces connaissances ont été transmises aux jeunes chasseurs par de nombreux intervenants (FDC de Savoie et de Haute-Savoie, GIC des Bauges, ONF, ONCFS, PNR des Bauges, UNUCR). Le troisième jour, les chasseurs en herbe ont pu mettre en application les deux premières journées de formation théorique. Après avoir reçu les consignes de l'ONF, responsable de la chasse dans la réserve, chaque stagiaire, accompagné par son guide (un chasseur du GIC des Bauges ou Agent de l'ONF ou de l'ONCFS), a rejoint son secteur de chasse après parfois plusieurs heures de marche et dans l'espoir de prélever l'animal convoité : un chamois ou un mouflon. De l'avis de tous, l'expérience a été très enrichissante. Tous n'ont pas eu l'occasion de tirer, mais chacun est reparti avec de très beaux souvenirs en tête où le goût de l'effort se mêle à la contemplation des paysages et à l'émotion de la

recherche de l'animal sauvage que tous ont pu observer. Les plus chanceux ont pu prélever un chamois ou un mouflon.

Une analyse du tableau de chasse et la récolte des bio-indicateurs (pesée, prises de mesures sur le trophée, la longueur du tarse, etc...) a permis de clôturer le stage en expliquant le rôle essentiel de cette réserve pour la recherche sur la biologie des ongulés de montagne.

Les stagiaires retiendront que la chasse en montagne impose de la rigueur, une bonne maîtrise du milieu montagnard et une bonne connaissance des ongulés. Elle nécessite également une bonne condition physique, de l'adresse et de la concentration.

C'est donc avec enthousiasme qu'ils ont remercié les personnels et chasseurs bénévoles encadrant pour leur accueil et leur dévouement. Gageons qu'ils sauront mettre à profit les connaissances acquises au cours de ce stage pour contribuer à la bonne organisation de la chasse dans leurs communes et leurs départements.

Le haut-savoyard, Bastien Charles (ci-contre) de l'ACCA de Morillon a échoué le tir d'un chevreuil. Il garde cependant un merveilleux souvenir de ce stage unique qui a permis le prélèvement de deux mouflons et deux chamois.





© Guillaume Coursat

Le samedi 13 octobre, un pratiquant de VTT a perdu la vie sur le territoire de la commune de Montriond du fait d'une action de chasse. La communauté des chasseurs de la Haute-Savoie renouvelle sa pensée respectueuse et très émue pour la famille et les proches de la victime.

Ce drame a provoqué une très vive émotion. L'incompréhension est légitime, eu égard aux nombreuses actions engagées ces dernières années par la fédération des chasseurs en faveur de la prévention de la sécurité à la chasse (encadrement réglementaire, formation,...) et en faveur d'une plus grande information et sensibilisation au partage de la nature avec les autres usagers (application smartphone, panneauutage,...).

Ces actions, ces mesures et ces outils inédits mis en place en partenariat étroit avec les services préfectoraux n'ont, hélas, pas empêché cet accident. Une enquête est en cours pour définir les conditions et les circonstances exactes de ce drame. Néanmoins, il vient confirmer, s'il en est besoin, que la sécurité à la chasse et le partage harmonieux de la nature, tiennent avant tout à une prise de conscience personnelle de chaque pratiquant. À la chasse, comme ailleurs, la fatalité est une gageure !

Quels que soient son âge, sa formation, son expérience, à la chasse l'irréparable est possible à tout moment. L'éviter, c'est s'imposer une vigilance de tous les instants en se répétant le respect rigoureux et obligatoire des règles élémentaires de sécurité... Au premier rang desquelles se trouve l'identification formelle du gibier que l'on souhaite prélever !

Dans la semaine qui a suivi le drame, la fédération des chasseurs a sollicité une rencontre avec Monsieur Pierre Lambert, préfet de la Haute-Savoie, afin de faire un point immédiat sur les suites à apporter. Ce travail nécessite un recul critique et une analyse sereine de la situation. Ainsi, il a été décidé, en concertation, d'étudier un renforcement du volet sécurité du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, en cours de révision. Les mesures réglementaires d'encadrement et d'organisation de la chasse, la formation et l'accompagnement des chasseurs ou encore la communication avec les autres usagers de la nature

seront analysés, actualisés, adaptés et le cas échéant complétés.

Le préjudice pour la chasse est considérable, mais vous savez pouvoir compter sur l'engagement de votre fédération départementale des chasseurs de la Haute-Savoie. Sans se laisser emporter par des considérations hâtives, elle poursuit, comme elle l'a toujours fait, son engagement pour défendre la chasse avec conviction et pour que les pratiques cynégétiques puissent s'exercer en adéquation avec l'environnement contraint qui est le nôtre et en partageant harmonieusement la nature avec les autres usagers, toujours plus nombreux.

André Mugnier,
Président de la Fédération des Chasseurs.

ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX

Suite à l'accident, Pierre Lambert, Préfet de la Haute-Savoie, a suspendu la pratique de la chasse sur le secteur du drame jusqu'à la fin de la saison de chasse en cours. Aussi, considérant la nécessité d'une mesure d'urgence au titre de la sécurité publique, Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie a également pris des arrêtés de suspension provisoire du permis de chasser, et de sa validité, des 9 membres de l'équipe de chasse présente lors de cet accident, pour la campagne cynégétique 2018-2019.

EFFETS COLATÉRAUX

L'accident de chasse de Montriond génère des réactions très vives et des comportements inadmissibles. Certains chasseurs se plaignent de dégâts, de détériorations, de destructions de panneaux, miradors, locaux. D'autres, d'agressions verbales. En tout état de cause, nous vous recommandons absolument d'éviter tous débordements et toute surenchère. Nous vous demandons également, sur recommandation de la gendarmerie, de bien vouloir immédiatement faire appel à leurs services pour faire les déclarations utiles et déposer plainte. N'hésitez pas également à informer votre Maire et faire remonter les informations à la fédération.



L'implication de la fédération des chasseurs et des ACCA dans les dossiers environnementaux et territoriaux est désormais une priorité. Les contributions sont ambitieuses. Citons : la réhabilitation d'alpages avec 100 ha réhabilités cette année, la connaissance et la réhabilitation des corridors biologiques, le travail partenarial avec les collectivités et les domaines skiables ou encore le projet de liaison autoroutière chablaisienne. Les exemples ne manquent pas et la reconnaissance des chasseurs en la matière est de plus en plus prégnante. Le projet de bretelle autoroutière entre Machilly et Thonon fait partie de ces dossiers où la fédération s'est impliquée avec force et détermination afin que les décideurs prennent rigoureusement en compte les enjeux environnementaux dans la réalisation de l'aménagement. Alors que l'enquête publique vient de s'achever. Cette synthèse vous permettra d'appréhender le travail effectué.

L'enquête publique a recueilli plus de 10.000 observations de la population, d'associations et de collectivités, le rapport de la commission nous décrypte l'avis de la population. Dans le registre dématérialisé (7299 avis) 81% des avis étaient favorables (dont 5% avec des réserves) et cette proportion monte à plus de 90% dans les registres mis à disposition dans les mairies (849 avis). Une pétition en ligne a recueilli 1990 avis défavorables, provenant dans leur immense majorité des quatre coins de l'hexagone. Plus l'observation vient de loin, plus elle défavorable souligne les commissaires, alors que localement, les avis exprimés sont très largement favorables.

Et maintenant ?

Après ce rapport de la commission d'enquête largement favorable, le Conseil d'état dispose de 18 mois pour statuer par décret sur la déclaration d'utilité publique du projet. L'appel d'offre de concession est prévu pour 2020, avec ensuite deux années d'étude pour déterminer le tracé précis dans la bande actuelle de 300 mètres, des travaux planifiés pour 2023 et 2024 et enfin une mise en service envisagée en 2024, pour un coût estimé à 239 millions.

Un contexte qu'il faut rappeler.

Le Chablais bénéficie d'une dynamique économique et démographique proprement remarquable, car entre 1960 et 2010, la population a doublé, dans un département qui pourtant n'est pas en reste. Néanmoins, les deux principales voies d'accès routières (par Douvaine ou par Bons-en-Chablais) traversent de nombreux bourgs, avec les difficultés de circulation que l'on connaît, plus une dangerosité certaine pour les habitants. Un projet de désenclavement a donc vu le jour dès les années 90, nécessitant de longues procédures et rencontrant aussi bien des avanies. Ce sont, dans tous les cas,



Projet de liaison autoroutière chablaisienne entre Machilly et Thonon © Jean-Jacques Pasquier-fdc74

plusieurs centaines de millions qui seront nécessaires pour le mener à bien dans son ensemble, avec des partenariats privés (concessions autoroutières) et des cofinancements internationaux (Suisse), européens, nationaux et régionaux.

Ce projet concerté bénéficie d'un large soutien politique, car ses objectifs sont soutenus par deux départements français et les territoires suisses à des échelles de programmation cohérentes et concertées. On retrouve parmi les acteurs politiques locaux notamment, le Grand Genève, le Pôle métropolitain du Genevois français et le SIAC (syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais), plus, bien évidemment, toutes les communes et intercommunalités concernées.

Le projet vise au niveau régional, à desservir le Chablais depuis l'agglomération d'Annemasse-Genève et l'autoroute A40 en diminuant et fiabilisant les temps de parcours et en améliorant la sécurité des usagers. Au niveau local, il s'agit d'améliorer la qualité de vie dans le Chablais. La liaison autoroutière Machilly-Thonon soumise à enquête s'accompagne de la suppression de passages à niveau, trop tristement célèbres après le drame, il y a dix ans, à Allinges.

Désenclavement du Chablais :

Acte 3 sur 4 concernant le volet routier

Destiné à faire face aux besoins de mobilité, le projet de desserte du Chablais est inscrit en 1992 au schéma directeur national. Il a ensuite été conçu dès la fin des années 1990 et portait initialement sur une autoroute reliant l'A40 et Thonon-les-Bains. Mais la déclaration d'utilité publique a été annulée le 28 mars 1997 par le Conseil d'Etat, obligeant les collectivités locales à revoir leur copie. Un schéma de transport multimodal du Chablais scinde le projet en quatre sections :

1. Le contournement de Thonon, premier acte du désenclavement du Chablais a été inauguré en juillet 2008 et réalisé par le département.

2. La section 2x2 voies entre le carrefour des Chasseurs et Machilly, inaugurée fin 2014, déclarée d'utilité publique (intégrant le premier écopont de Haute-Savoie, dont nous assurons le suivi).

3. la section Machilly-Thonon-les-Bains, qui nous intéresse ici et doit faire appel à une procédure de financement par concession autoroutière, avec soutien du conseil départemental si les prévisions de son exploitation s'avéraient déficitaires pour un si court tronçon et sans in fine un tarif assurément prohibitif. Ce volet du dossier, bien que déjà déclaré d'intérêt public (décret échu), devait être à nouveau soumis à enquête publique (qui s'est donc tenue cet été).

4. Et enfin la liaison entre Findrol (sortie A40) et le carrefour des chasseurs, qui sera lancée une fois la concession autoroutière attribuée.

En parallèle à cette approche routière, le projet de desserte du Chablais intègre aussi une logique de transports en commun, avec notamment, un volet ferroviaire, le fameux projet de CEVA, Léman Express, prévu pour l'an prochain (liaison notamment vers Thonon), un tram à Annemasse, plusieurs voies vertes et un projet de Bus en site propre entre Thonon et Veigy-Foncenex.

La Fédération associée au projet très en amont

Oui, mais avec de vraies garanties ! Telle est la ligne de conduite pour la Fédération depuis le début. Après une concertation publique menée en 2016, un groupe de travail préfectoral nous a associés en amont dès 2015, avec les agriculteurs et la FRAPNA, pour élaborer un dossier respectueux de nos attentes.

C'est un projet très encadré et suivi par l'État. Première exigence de Monsieur le Préfet à l'endroit des collectivités locales : une maîtrise effective et préalable de l'étalement urbain. C'est chose faite, avec un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Chablais efficacement revu en ce sens depuis novembre 2015, qui encadrera les documents locaux d'urbanisme locaux. Il sera arrêté définitivement dans les semaines qui viennent par les communes amenées à délibérer et devrait être effectif l'an prochain.



Vue sur la forêt de Plambois, depuis Allinges. La bretelle autoroutière va longer la partie haute.

De notre côté et plus précisément autour de nos compétences, la fédération n'a eu de cesse :

✓ De rappeler l'impérieuse nécessité de préserver les corridors de déplacement de la faune entre les massifs montagneux des Voirons et des balcons du Léman d'une part, avec le bassin Genevois, la forêt de Plambois et le Bas-Chablais d'autre part. C'est chose acquise. **8 passages grande faune et 5 passages petite faune sont d'ores et déjà intégrés dans le projet sur les 16,5 kilomètres de voirie, ce qui constituera sans doute un record de France.** Nous avons toutefois demandé, après consultation des 12 présidents d'ACCA, une amélioration de l'efficacité de plusieurs ouvrages et la mise en place d'un dispositif de détection de la faune à l'entrée de Loisin (comme expérimenté à Doussard), pour préserver le corridor en l'état.

✓ De demander des mesures compensatoires pour notre population de faisans naturels installée depuis 6 ans (251 coqs chanteurs en avril 2018) : plantation de haies sur les bords de la voirie, installation d'une bande enherbée et soutien aux cultures automnales dérobées, très favorable à la faune et aux abeilles.

✓ Demander à être associés de près aux études à venir par le concessionnaire, au chantier et au suivi des mesures mises en place.

Nous avons enfin fourni de nombreux documents techniques probants à l'appui de nos demandes, tels que les suivis de population réalisés sur place, mais aussi une étude complémentaire sur les corridors, réalisée en 2016 avec le soutien des ACCA et remis à la DREAL début 2017. Ce dossier continuera de faire l'objet, en lien avec les acteurs locaux, d'un suivi très attentif au niveau fédéral.

Sur un prochain numéro nous aurons l'occasion de développer l'implication de la fédération sur les projets de dessertes forestières, nombreux en Haute-Savoie.

JJP



Dans le cadre d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a fait le choix fort de soutenir les chasseurs en tant qu'acteurs dynamiques des territoires. Plusieurs actions, aussi novatrices qu'essentielles pour la conservation de la nature et la fonctionnalité des écosystèmes, ont donné corps à ce partenariat majeur en Haute-Savoie.

Le tétras-lyre est une espèce emblématique des Alpes du nord. Cette espèce est inféodée aux habitats pastoraux, au-dessus de la limite forestière. Pour installer son nid et élever ses poussins, la poule de tétras-lyre recherche des habitats en mosaïque composés de lande à myrtilles, de pelouses pâturées, de rhododendrons, de bouquets d'aulnes verts (arcosses) et de quelques arbres isolés. Malheureusement, en montagne, la déprise agricole banalise ces espaces d'altitude qui se referment par manque d'entretien... et la forêt gagne du terrain. Le tétras-lyre et la petite faune en général en font les frais !

Très attachés à la sauvegarde du patrimoine naturel, les chasseurs et la collectivité régionale ont accordé une part importante de leur programme d'actions à la mise en œuvre d'opérations de réhabilitation d'habitats de reproduction du petit coq de bruyère. Elle consiste à recréer mécaniquement cet habitat en mosaïque si particulier.

Du fait de l'altitude et de l'éloignement de certains secteurs, la mise en œuvre de ces démarches de génie écologique est parfois complexe. Cependant, la Fédération Départementale des Chasseurs, les sociétés de chasse locale et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont su relever ce défi sur des alpages aussi prestigieux que celui du Pleyney à Morzine, de Lens à Saint-Jean-d'Aulps, des Grands-Montets à Chamonix ou du Jovet au Contamines-Montjoie.

Finalement, pas moins de 10 communes haut-savoyardes ont été concernées par cette action ambitieuse qui contribue aussi à l'amélioration de la qualité paysagère de la montagne. Près de 100 hectares de zones de reproduction pour le tétras-lyre ont ainsi pu être réhabilités pour un coût total de plus de 160 000 €. Aux côtés d'autres partenaires (Conseil Départemental, communes, domaines skiables, ONF, Fédération des chasseurs et sociétés de chasses), la région Auvergne-Rhône-Alpes a apporté 63 210 €, soit 40 % du financement.

Par cet engagement fort avec les chasseurs, la Région a montré son attachement aux démarches locales, concertées et partenariales qui contribuent à la sauvegarde du patrimoine naturel et au développement durable des territoires alpestres.

G.C.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



L'alpage de Jovet Contamines-Montjoie

Depuis plusieurs années, des actions sont engagées dans la Réserve Naturelle des Contamines-Montjoie pour recréer mécaniquement cet habitat si particulier, favorable à la reproduction du tétras-lyre. Asters, Conservatoire des Espaces Naturels de Haute-Savoie et gestionnaire de la Réserve Naturelle des Contamines-Montjoie, en partenariat avec la commune des Contamines-Montjoie et l'Association Communale de Chasse Agréée des Contamines-Montjoie, a engagé des travaux de restauration sur les alpages en faveur de la nidification du petit coq de bruyère. Après des travaux sur l'Alpage des Près, cette année l'action s'est portée sur l'alpage de Jovet, défini comme prioritaire dans cette démarche.

Les acteurs du territoire : partenaires efficaces

Pour poursuivre ce travail, la fédération des chasseurs de la Haute-Savoie a décidé d'apporter son aide et son expérience. Plus de 10 ha de lande à myrtilles ont ainsi pu être débroussaillées par une entreprise spécialisée, pour reconstituer cet habitat en mosaïque.

Pour rendre à cet alpage sa valeur écologique, 34 000 € ont donc été nécessaires pour cette réalisation. Une somme importante en raison de l'accès au site et des besoins spécifiques de matériel adapté. 23 000 € ont pu être financés par la Fédération des chasseurs, grâce à un appui conséquent de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Conseil Départemental de la Haute-Savoie. Les 11 000 € restants ont été apportés grâce au soutien de la commune, de l'Association communale de Chasse Agréée (ACCA) par l'Europe sur des fonds FEADER et Asters.

Un entretien assuré

Désireuse de relancer l'activité pastorale sur son territoire, la commune des Contamines-Montjoie a entrepris différentes actions afin d'accueillir et favoriser l'agriculture de montagne respectueuse de ces espèces. La présence du troupeau permettra, entre autre, de réaliser l'entretien post-travaux en forçant la tonte et en maintenant le milieu ouvert. La présence du troupeau dans les zones restaurées se fera hors période de l'espèce et selon le plan pastoral mis en place entre l'éleveur, ASTERS et la Société d'Economie Alpestre. La création prochaine d'un abri de berger sera un atout supplémentaire pour garantir la pérennité de la présence du troupeau et donc de la qualité biologique de l'alpage.

Vendredi 28 septembre, Etienne JACQUET Maire des Contamines-Montjoie, André MUGNIER Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Savoie, Christian SCHOWEHRER Directeur d'Asters, conservatoire des Espaces Naturels de Haute-Savoie, Jean-Philippe MOLLARD Président de l'Association Communale de Chasse Agréée des Contamines-Montjoie, les représentants de la Société d'Economie Alpestre, de la Direction Départementale des Territoires de Haute-Savoie, de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc et Améline MATTEL, l'alpagiste, se sont retrouvés sur le site de Jovet pour la réception de ces travaux d'envergure. Ils ont su fédérer les partenaires du territoire, qu'ils soient techniques ou financiers, autour de deux intérêts communs que sont le maintien de l'agriculture de montagne et la préservation de la biodiversité au travers d'une espèce emblématique alpine, le tétras-lyre.

G.C.





LA VIE DE LA FÉDÉRATION

SDGC : BILAN ET PERSPECTIVES

Le schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) 2013-2019, validé par Monsieur le Préfet en 2013, arrive à échéance. La fédération départementale des chasseurs travaille actuellement à son renouvellement.



© Guillaume Coursat

Qu'est-ce qu'un Schéma Départemental de Gestion Cynégétique ?

Le Schéma Départemental de Gestion cynégétique (SDGC) est un document cadre, opposable aux chasseurs, qui a pour vocation de prévoir et définir les axes de la gestion de la faune sauvage et de la pratique cynégétique départementale et d'établir un code de bon comportement du chasseur et d'éthique des pratiques cynégétiques durant 6 années. Régi par le code de l'environnement, le SDGC est élaboré par la fédération départementale des chasseurs.

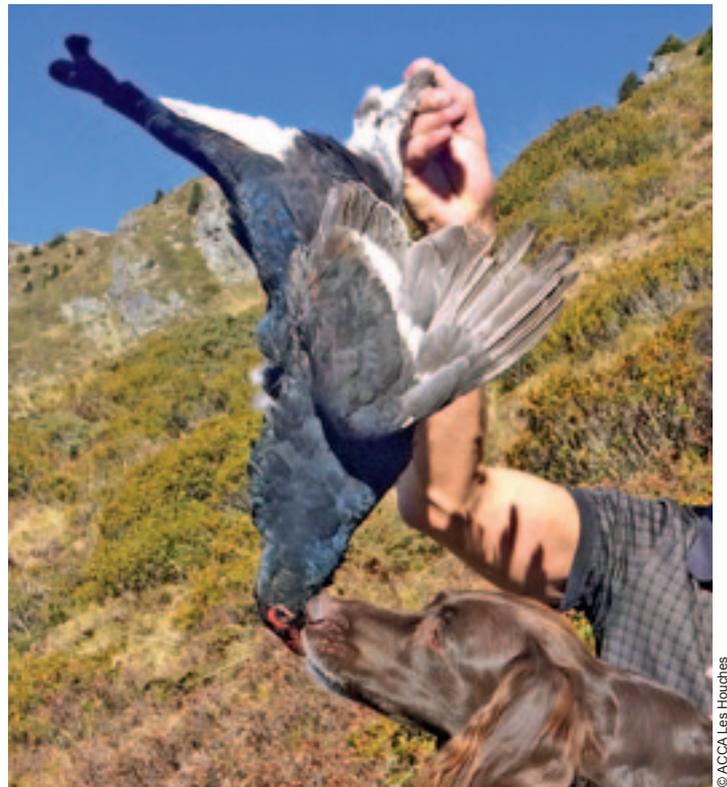
Bilan du SDGC 2013-2019

Le SDGC en cours comprend 141 actions de gestion, de communication, de formation ou de réglementation, dont 32 qui découlent de l'activité quotidienne de la fédération. Malgré un contenu très ambitieux, plus de 93,5% du SDGC a été réalisé à ce jour. Le malheureux accident de chasse de Quintal fin 2015 a bouleversé l'échéancier prévisionnel, obligeant de reporter certaines missions. Néanmoins, ce schéma a tenu la plupart de ses engagements majeurs et a permis de réaliser de belles avancées comme la mise en place du plan de chasse triennal, la fiche de plaintes en cas de dégâts d'espèces nuisibles, la suppression des unités de gestion ou encore la réalisation d'une remorque pédagogique pour les sociétés de chasse.

Elaboration du futur SDGC

Depuis plusieurs mois, la fédération des chasseurs

s'investit dans la construction du futur SDGC. Des groupes de travail ont été formés (chamois-mouflon, petit gibier de montagne, cerf, chevreuil, sanglier, organisation de la chasse, communication, sécurité et pilotage). Ces groupes sont constitués de membres du conseil d'administration et du personnel et de la fédération, de chasseurs, de présidents d'ACCA ou encore de membres d'associations spécialisées. Au cours de ces derniers mois, ces groupes se sont



© ACCA Les Hourches



AUTOVISION

CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

2993 AVENUE DES VALLÉES - 74300 THYEZ - TÉL. 04 50 34 02 61

10 % DE REMISE SUR PRÉSENTATION DU PERMIS DE CHASSER



réunis pour faire le bilan des actions du SDGC en cours, mais aussi pour réfléchir aux orientations du prochain document cadre. Le futur SDGC résultera d'un véritable travail de concertation et nos partenaires forestiers, agricoles et environnementaux seront bien entendu également consultés. Ce travail sera présenté aux présidents de sociétés de chasse de chaque pays cynégétique, lors des réunions de printemps en février-mars 2019, sera ensuite soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale (avril 2019) et avant d'être présenté à la validation de Monsieur le Préfet.

Perspectives pour le futur SDGC

La fédération souhaite élaborer un document simple, et limiter la surenchère réglementaire. Un des axes prioritaires sera la défense des valeurs éthiques associées à la pratique de la chasse. Il affirmera et affichera le rôle des chasseurs en tant que gestionnaires de la faune sauvage et ses habitats, les chasseurs étant dépositaires d'une expérience accrue des territoires et de savoir-faire uniques en matière de connaissance et de suivi de la faune sauvage.

Valoriser ce rôle unique du chasseur, acteur dynamique

des territoires est un objectif de ce schéma tout en renforçant les volets communication, formation et information, notamment auprès des autres utilisateurs de la nature et du grand public. C'est pour cette raison que des chapitres spécifiques seront consacrés à ces thématiques.

La sécurité restera encore une des priorités de ce futur schéma. Le récent accident de chasse à Montriond confirme cette nécessité et une réflexion complémentaire sera menée pour adapter encore au besoin les mesures en faveur de la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs.

Enfin, la spécificité de notre département montagnard sera prise en compte pour conduire des actions réalistes et adaptables à nos modes de chasse. Il faut s'attendre à plus de rigueur concernant la validation des règlements intérieurs des ACCA et de la fermeté auprès des chasseurs qui ne respectent pas les règles élémentaires de sécurité. L'avenir de la chasse et nos réalités de terrain actuelles imposent désormais cette rigueur.

J.R.

Véhicules neufs & Occasions récentes

JUGAND
Autos

OUVERT DÉBUT SEPTEMBRE

4^{ème} point de vente

Sallanches

1213 AVENUE DE GENÈVE
04 50 62 00 11

PROFITEZ DES DERNIERS
PICK-UP SANS
MALUS www.jugandautos.com

En stock & prêt à être livré

NOUVEAU DACIA
DUSTER DCI 115 **4X4**



LA VIE DE LA FÉDÉRATION

SATURNISME ET GYPAÈTE : Apprécier le risque réel des munitions de chasse pour les grands rapaces, et tester des solutions.

Le Life Gyp'Help qui se termine en fin d'année a permis une approche originale de cette délicate problématique. D'une manière générale, les munitions utilisées pour la chasse du grand gibier sont régulièrement citées comme une cause importante d'intoxication des grands rapaces. Or, cette conclusion n'apparaît pas si évidente dans notre partie nord des Alpes Françaises, en regard de l'évolution positive des espèces de grande faune et de la population de gypaète d'une part, et des problèmes de pollution posés par les métaux lourds en haute vallée de l'Arve d'autre part. En conséquence, ASTERS et la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute Savoie ont convenu d'asseoir les actions du Life sur des bases concrètes.

Deux axes principaux de recherche ont été mis en place :

X L'origine du plomb présent et disponible (sol, animaux) par l'analyse des isotopes stables, pour définir la part des munitions de chasse au milieu de toutes les autres sources (carburant, mine, industrie...) et l'évaluation du risque réel d'exposition du gypaète au plomb des balles de chasse.

X Le développement de méthodes de mitigation, par le changement des habitudes des chasseurs sur les zones à risque potentiel.

Si les résultats des recherches
sur

l'origine du plomb contenu dans les tissus de nos gibiers sont toujours attendus, le test mis en œuvre depuis la saison 2016 a permis l'analyse de 74 fiches de tir. Cet échantillon reste trop faible pour tirer des conclusions définitives et ne permet qu'une approche prudente du sujet, mais le bilan de l'expérimentation est plutôt positif : **balles efficaces à toutes distances et degré élevé de satisfaction des utilisateurs.**

Les essais réalisés en stand par l'ASDCGG 74 ont cependant montré quelques problèmes très localisés sur les calibres 7x64 et 30.06, avec des difficultés de régularité dans les groupements.

D'autre part, un risque assez

élevé de ricochet (les ogives sont généralement monolithiques) est signalé pour la chasse en sous-bois, avec une inquiétude pour les personnes et les chiens en action de chasse collective.

L'ANCGG a finalisé des tests de deux types de munitions en stand : les balles sans plomb (monolithiques cuivre) et un modèle de balle en plomb à noyau fusionné. Ce dernier type d'ogive présente une rétention de poids supérieure à 70% après impact ce qui est sans commune mesure avec les balles expansives classiques : le maintien de la matière sur le projectile réduit de manière significative la dispersion de microparticules ou d'éclats dans les tissus, qui se retrouvent alors



LA VIE DE LA FÉDÉRATION

SATURNISME ET GYPAÈTE : Apprécier le risque réel des munitions de chasse pour les grands rapaces, et tester des solutions.



dans le parage immédiat de sa trajectoire.

Cette caractéristique mécanique limite de fait les risques d'exposition au plomb des rapaces nécrophages, mais aussi les consommateurs du gibier que nous sommes tous.

En conclusion, les auteurs reconnaissent l'efficacité des balles sans plomb pour le tir en montagne, sous réserve de bien vérifier la compatibilité canon-munition, de posséder une arme qui soit en parfait état et de bonne facture (notamment les armes dites « basculantes »).

Une interrogation subsiste à la longue sur l'impact des ogives en cuivre sur l'usure des canons, qu'il faut nettoyer fréquemment avec un produit de desencuvrage. Ces réserves expliquent l'intérêt de considérer l'emploi des munitions au plomb à noyau fusionné, qui peuvent limiter le risque potentiel d'intoxication du gypaète.

A l'issue des deux années d'expérimentation, sur un échantillon de chasseurs de la zone montagne, la part d'utilisateurs de munitions sans plomb est passée de 10 à 20%, avec un **taux de satisfaction de 90%**.

Si de nombreux chasseurs s'interrogent sur le bénéfice d'une telle démarche pour la faune ou la santé humaine, la grande majorité s'accorde sur le fait de changer à terme leurs habitudes si l'offre des fabricants évoluait en prix, à efficacité identique avec les

munitions traditionnelles.

En conclusion de cette expérimentation, il apparaît possible de limiter les risques d'exposition du gypaète au plomb par plusieurs méthodes :

✗ Adopter des balles sans plomb, dont l'offre ne cesse d'augmenter, notamment sur les zones découvertes d'altitude.

✗ Abandonner les balles à fragmentation qui dispersent le plomb à l'impact pour des ogives à noyau fusionné (CDP, TOG, Oryx, AccuBond...).

✗ enfouir ou cacher les viscères des animaux tirés pour empêcher une consommation par le gypaète.

Un investissement important des services fédéraux a été nécessaire pour finaliser cette expérience originale, grande première en France.

Le Président André Mugnier tient à adresser ses remerciements aux responsables marketing de l'entreprise RUAG et l'armurerie Bellia de Metz-Tessy pour le geste commercial consenti lors de la fourniture des différents types de munitions sans plomb, à MM. Bédarida (ANCGG) et Deya et toute l'équipe de l'ASDCGG74 pour le partenariat dynamique et efficace, et surtout saluer la motivation des 15 chasseurs qui ont accepté de modifier leurs habitudes pour tester les balles RWS et remplir les fiches de tir nécessaires à ce test en nature.

P. R.

© Jérôme Chaumontet

Cédric GAYDON Eurl

Travaux spéciaux et forestiers
TP • VRD
Accessoires :
godet cribleur
godet de curage orientable
godets de 30cm à 1m
 broyeur forestier
rogneuse de souche
brise-roche hydraulique
tête d'abattage APM 45

Displacements nationaux et internationaux

Tel. 06 82 80 66 71
c.gaydon@hotmail.fr
www.gaydon-peleasagnie.com

1801, Route des Grandes Alpes - 74110 MORZINE

Avec le départ en retraite de Daniel Hanscotte en 2017 et celui tout récent de Isabelle Lheureux, le service eau et environnement (SEE) de la direction départementale des territoires (DDT) change de visage. Nous avons rencontré Damien ASSADET, le nouveau responsable du service eau et environnement et Eric GERVASONI, responsable de la cellule chasse, pêche et faune sauvage au SEE afin qu'ils puissent se présenter aux chasseurs.



© Éliane Soudan-Rossero

de gauche à droite : Damien Assadet (Responsable du Service Eau et Environnement) et Éric Gervasoni (responsable de la cellule chasse, pêche et faune sauvage).

Le service « eau et environnement » de la DDT a en charge la gestion de la chasse, de la faune sauvage et des habitats naturels. Pouvez-vous nous présenter votre organisation, votre lien avec les ACCA et vos domaines de compétence qui touchent la pratique cynégétique et la gestion de la faune sauvage ?

Damien Assadet : «Le 1^{er} septembre, j'ai pris mes fonctions de chef du service eau et environnement de la DDT de la Haute-Savoie. Je succède à Isabelle Lheureux qui a fait valoir son droit à la retraite. Le service est composé de trente agents répartis en quatre cellules dont deux ont des missions dans le domaine de l'eau, une a en charge les milieux naturels, la forêt et le cadre de vie et la dernière, la chasse, la pêche et la faune sauvage. Cette dernière cellule a en charge la réglementation de la chasse. Son responsable est Eric Gervasoni qui a succédé à Daniel Hanscotte à l'été 2017. Dans sa mission "chasse", il est épaulé par Claude Pinel, chargée de mission. La DDT préside les commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) et rédige les arrêtés d'ouverture et de fermeture de la chasse dans le département. Elle exerce la tutelle des ACCA et valide chaque année les règlements intérieurs et de chasse de chacune des ACCA et AICA du département. Sa mission porte également sur la validation

des plans de chasse grand gibier et tétras-lyre ainsi que le prélèvement maximal autorisé des autres galliformes de montagne. Pour le compte du préfet, elle prend également les décisions administratives nécessaires à la régulation des sangliers, notamment à la suite des cellules de crise ayant confirmé des dégâts agricoles. A ce jour, 27 lieutenants de louveterie sont en charge de mettre en œuvre ces arrêtés (battues administratives, tirs de nuit...) pour le compte du préfet. Elle instruit les demandes de retrait du territoire de chasse des ACCA et les modifications du zonage des réserves. Enfin, la DDT gère également la régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ex. nuisibles) classées dans le département et les prélèvements d'autres espèces comme le blaireau".

La gestion de la chasse est un domaine particulier. Quels ont été vos parcours professionnels réciproques et quelles sont vos expériences en matière de chasse et de faune sauvage. Comment envisagez-vous les relations de travail avec la fédération des chasseurs ?

Il s'agit pour nous deux d'une première expérience dans ce domaine.

Damien ASSADET : Mon parcours professionnel est varié et jusqu'à maintenant plutôt orienté «aménagement». Précédemment, j'étais en poste dans les Alpes-Maritimes.
Eric GERVASONI : Quant à moi, j'ai exercé mes missions précédentes en service d'économie agricole, en Haute-Savoie, depuis 2007.

Damien ASSADET & Eric GERVASONI : Nous souhaitons maintenir le travail de partenariat engagé avec la fédération depuis de nombreuses années et poursuivre une collaboration active et efficace au quotidien. Nous sommes en contact permanent avec votre fédération sur de nombreux sujets et échangeons régulièrement avec votre direction et techniciens selon les sujets abordés.

Vous représentez la tutelle de la chasse en Haute-Savoie. Comment perçoit-elle l'action des chasseurs au sens large, dans un département très dynamique qui perd chaque année des surfaces agricoles et naturelles et qui voit son nombre d'habitants croître de plusieurs milliers chaque année ?

Damien ASSADET & Eric GERVASONI : Il est vrai que l'urbanisation liée à la très forte pression démographique du département morcelle et réduit les espaces naturels. Pour autant, la régulation de certaines espèces à l'origine de dégâts agricoles et forestiers reste d'actualité. Les dangers provoqués par les collisions avec la faune

sauvage sont bien présents dans certains secteurs du département. Pour toutes ces raisons, l'intervention des chasseurs est nécessaire et reconnue. Par ailleurs, l'implication de la fédération et des ACCA dans la préservation voire la réhabilitation de certains milieux, est appréciée comme par exemple, les travaux de débroussaillage et d'ouverture des zones d'alpage réalisés par les ACCA de montagne. La connaissance des territoires, de la faune sauvage et des populations de chaque espèce, est prise en compte dans les études et zonages des secteurs à enjeux environnementaux sur lesquels travaille la DDT.

Le dossier de classement des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts est au cœur de l'actualité. Sur ce dossier majeur pour l'avenir de la petite faune de plaine et de montagne, la fédération des chasseurs est au plus près du terrain pour relever et alerter concrètement de l'impact négatif de certaines espèces sur la biodiversité ou les activités économiques. Comment pouvez-vous défendre ce classement auprès du ministère de l'écologie ?

Damien ASSADET & Eric GERVASONI : Comme vous le savez, les textes réglementaires limitent l'intervention des DDT à la seule transmission de propositions départementales arrêtées après avis de la CDCFS spécialisée, qui se tiendra le 11 décembre prochain. C'est ensuite le ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) qui examinera toutes ces propositions en collaboration avec l'ONCFS en vue de la parution d'un arrêté ministériel de classement triennal qui prendra effet le 1er juillet prochain. Ces propositions de classement ne portent que sur le deuxième groupe qui comporte dix espèces susceptibles d'être classées (belette, fouine, martre, putois, renard, corbeau freux, corneille noire, pie bavarde, geai des chênes et étourneau sansonnet). Quatre motifs de classement sont retenus par la réglementation et les propositions doivent reposer sur des indicateurs fiables. Nous avons également convenu lors de la CDCFS de préparation, que nous adresserons au ministère les éléments permettant le signalement d'une présence importante de blaireaux sur certains secteurs du département comme l'Albanais par exemple, et des

déprédations agricoles constatées à certaines périodes de l'année par cette espèce qui ne figure pas dans la liste nationale des propositions de classement.

La gestion des espaces protégés pose parfois de sérieux problèmes de cohabitation entre la faune sauvage gibier et les activités humaines. L'exemple de la réserve naturelle du Bout du lac est criant. Il pose la question de la cohabitation entre la société et ces espaces aux mesures réglementaires fortes, parfois vieilles de 50 ans et génératrices de dangers conséquents. Qu'en pensez-vous ?

Damien ASSADET & Eric GERVASONI : La nécessité des réserves naturelles est indiscutable. Les mesures de protection qu'elles nécessitent peuvent effectivement être à l'origine de problèmes qu'il ne nous faut pas négliger. Bien que ces dispositions réglementaires soient contraignantes, elles permettent néanmoins d'envisager des actions de régulation des populations par les agents assermentés de l'ONCFS, dès lors qu'un sureffectif entraîne des impacts négatifs sur les milieux et espèces protégés de la réserve.

Notre département connaît une urbanisation conséquente et les territoires sont de plus en plus contraints et cloisonnés. L'équilibre agro-sylvo-cynégétique est de plus en plus délicat à assurer pour les chasseurs dans les zones périurbaines. Comment votre service envisage la gestion future de ces territoires et quelle adaptation réglementaire voit-il ?

Damien ASSADET & Eric GERVASONI : La récente actualité nous rappelle que le préalable à ces interventions reste la sécurité des populations. Il s'agit d'un impératif incontournable. En cette période d'actualisation du schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC), il est indispensable que des mesures renforçant la sécurité soient inscrites dans ce schéma. Nous avons déjà commencé à réfléchir à des propositions qui devront être discutées lors des prochains groupes de travail.

**Propos recueillis par :
Guillaume Coursat - fdc74**





La Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Savoie s'investit quotidiennement au service de la chasse et des chasseurs. Ses actions pour la préservation de la faune sauvage et la conservation durable des territoires naturels et agricoles, induisent des missions diverses, de nombreuses actions et des actualités. Cette rubrique a pour objet de rendre compte, de manière non exhaustive, de toutes ces actualités qui font le quotidien de la fédération.

Les chasseurs font leur rentrée

L'automne est annonciatrice de renouveau avec les rentrées en tous genres. Elle l'est aussi pour les chasseurs, en marquant le déclenchement officiel de la saison de chasse avec la traditionnelle "ouverture" le deuxième dimanche de septembre.

Le lundi 3 septembre, André Mugnier, Président de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Savoie a reçu la presse départementale pour lancer cette campagne cynégétique 2018-2019. Cette rencontre a été aussi l'occasion pour le Président de la Fédération de rappeler, avec force et détermination, les engagements des chasseurs de la Haute-Savoie pour les territoires. Leurs nombreuses actions pour la préservation de la nature et de l'environnement ou celles liées au partage de la nature et à la sécurité ont été au cœur d'un échange constructif avec les journalistes présents.



Des ilots de biodiversité sous les lignes...

Au cœur de l'été, les responsables de RTE se sont déplacés en Haute-Savoie, sur les territoires de Valleiry et de Saint Jean de Tholome. Accompagnés par Stéphane Maniglier, Secrétaire de la Fédération et Pascal Roche, Technicien, ils ont visité les emprises de lignes haute tension qui bénéficie d'une convention d'aménagements et d'entretien passée avec les chasseurs. Les Présidents d'ACCA ont pu présenter le travail de belle facture réalisé par les chasseurs. Les délégués de RTE ont exprimé leur satisfaction sur le travail réalisé. Ils se sont déclarés ouverts et totalement favorables à la signature de nouvelles opérations.



La gestion des déchets de venaison liés à la chasse

En Haute-Savoie, la chasse représente annuellement quelques 80 tonnes de déchets de venaison ! La Fédération des Chasseurs de la Haute-Savoie s'est saisie de ce dossier et souhaite mettre en œuvre des circuits cohérents et rationnels pour collecter, traiter et recycler ces déchets organiques. Mercredi 12 septembre, une nouvelle convention pour le traitement des déchets de venaison liés à la chasse était signée dans la vallée du Laudon, à la maison de la chasse de Saint-Jorioz. Autour d'André Mugnier (Président de la Fédération), Michel Béal, (Maire de Saint-Jorioz), Annabelle André-Laurent (Vice-Présidente du Conseil Régional), les Maires des communes et l'ensemble des Présidents des sociétés de chasse concernées par ce projet novateur dont Claude Agnelli, Président de l'ACCA de Saint-Jorioz qui a accueilli la réception, étaient présents pour



Déchets de venaison :

Pose de la première pierre à Bonneville

Mercredi 14 novembre, la première pierre du local associatif mutualisé a été posée à Bonneville. Cet ensemble comprendra un stand de tir (10 mètres) pour la Cible de l'Arve, un local pour l'association de pêche du Faucigny (Ayze/Bonneville) et un local pour l'ACCA de Bonneville. Dans ce dernier, une chambre froide sera installée et servira pour la collecte des déchets de venaison tirés à la chasse sur la communauté de commune Faucigny-Glières et une partie de celle du pays rochois. Pour cet événement, de nombreux Présidents d'associations étaient présents aux côtés de Christelle Pétex (Députée suppléante de la circonscription et vice-présidente du Conseil Départemental), de Stéphane Valli, Maire de Bonneville et d'André Mugnier, Président de la Fédération des Chasseurs.





Fête du bois et de la Forêt

Samedi 29 et dimanche 30 septembre s'est tenue la quatrième fête du bois et de la forêt organisée par les forestiers privés de la Haute-Savoie. Dans le cadre superbe du domaine de la pépinière à Thorens-les-Glières, le public nombreux a pu rencontrer les acteurs de la forêt et toucher du doigt les techniques de la gestion forestière ainsi que leur intérêt

pour la biodiversité forestière. En qualité de partenaire privilégié des

sylviculteurs, la fédération des chasseurs a participé à cette manifestation. Sur son stand, si le grand public a pu mesurer le rôle essentiel de la chasse en forêts, les débats avec les forestiers, autour des équilibres agro-sylvo-cyanegetiques ont été passionnés et passionnants... L'inauguration de cette fête au concept original, au cœur de la sylve, a été un moment fort. Aux côtés de Monsieur Lambert, Préfet de la Haute-Savoie, Monsieur Monteil, Président du Conseil Départemental, Madame Lardet, Députée, Monsieur Hervé, sénateur, Monsieur Christian Anselme, Maire de Filière, André Mugnier, Président de la fédération des chasseurs de la Haute Savoie et Stéphane Maniglier, Secrétaire, ont fait le tour de la manifestation en saluant les acteurs. Symboliquement, ensemble, ils ont planté un épicéa, comme pour rappeler l'attachement de tous à l'écosystème forestier haut-savoyard.



Les chasseurs sentinelles de la nature...

C'est en été 2017 que la présence du loup avait été découverte au pays du Mont-Blanc.

Un piège photographique judicieusement installé par la fédération des chasseurs de la Haute-Savoie (membre du réseau "grands prédateurs" de l'ONCFS), dans le cadre d'une étude sur les grands prédateurs conduite en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, avait immortalisé sa présence sur un alpage de Saint-Gervais. Par la suite, hormis quelques attaques sur le Mont Joly, le grand canidé s'était fait très discret en haute vallée de l'Arve. C'était sans compter sur les yeux affutés des chasseurs. Le 16 septembre 2018, l'un d'entre eux est à la chasse aux cerfs lorsqu'il surprend un loup attentif au milieu des arcoses (aulnes verts). Quelques jours plus tard, à Passy, le loup (ou un autre) est piégé par un piège-photo installé par un chasseur curieux des richesses naturelles qui l'entourent. Cette fois le prédateur est en action. Il tient dans la gueule un chevreuil ; image rare qui confirme l'impact du grand prédateur sur les ongulés sauvages.



Les chasseurs partenaires du Département

Mardi 23 octobre, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie réunissait l'ensemble de ses partenaires pour dresser le bilan de sa politique "espaces naturels sensibles". En présence de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie, Pierre Lambert et du Président du Conseil Départemental, Christian Monteil, une visite de terrain a permis d'illustrer concrètement la mise en œuvre de cette politique. C'est à Doussard que la centaine de personnes présente a été conduite pour visiter l'installation innovante de détecteurs infrarouges destinée à limiter les collisions avec la grande faune sauvage. Le travail de la Fédération Départementale des Chasseurs, à l'origine de ce projet, a été amplement mis en avant. André Mugnier, Président de la Fédération, a très largement remercié le département pour la confiance qu'il accorde aux acteurs des territoires et pour son investissement en faveur de la nature. Il s'est aussi félicité des bons résultats de ce dispositif en rappelant l'importance du rôle des chasseurs au service de l'avenir des territoires haut-savoyards.





LA VIE DE LA FÉDÉRATION

MAURICE MARCET À L'HONNEUR

Cette année, cela fait 20 ans que Maurice Marcet est administrateur de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Savoie. Lors du conseil d'administration du mois d'octobre 2018, le Président de la Fédération, André Mugnier et l'ensemble des administrateurs ont souhaité lui rendre hommage pour cet engagement en lui remettant la médaille d'argent de la Fédération. C'est avec beaucoup de plaisir et d'émotion que l'ensemble des membres du conseil d'administration lui a exprimé sa gratitude et sa joie de partager avec lui cette reconnaissance.

Maurice Marcet est devenu administrateur de la Fédération à la faveur de son fort investissement au sein de son ACCA de Seyssel, qu'il préside fidèlement depuis 1993. Depuis 20 ans, il administre le secteur de la Semine, devenu pays cynégétique, avec la rigueur et la précision qu'on lui connaît. Il entretient des relations de proximité efficaces avec les Présidents d'ACCA et est extrêmement rigoureux dans la gestion de la chasse et des espèces gibier. Il porte, en outre, une attention particulière aux attributions de plan de chasse ou aux cellules de crise et à la gestion, toujours passionnée du sanglier.

Dès 1999, Maurice Marcet prend en charge le pilotage de la commission subventions de la Fédération et intègre, en 2000, la commission chevreuil. Il s'est toujours investi consciencieusement dans les grands projets fédéraux et notamment le schéma départemental de gestion cynégétique ou le conseil départemental de la chasse et de la faune sauvage où il officie pour représenter les intérêts des chasseurs, avec un souci marqué de l'unité du conseil d'administration



© Valérie Geiller

et plus largement du monde de la chasse. Maurice Marcet est trésorier adjoint depuis 2010 et responsable du dossier "nuisibles", dossier ô combien stratégique !

André Mugnier n'a pas manqué de féliciter son trésorier adjoint pour son engagement sans faille en s'adressant directement à lui : "C'est grâce à des administrateurs comme toi que l'on peut construire de véritables équipes dirigeantes, par ton attachement à la parole donnée, ta droiture et l'attention que tu portes en permanence à suivre la politique fédérale et à la défendre posément mais avec fermeté. Sache que tu

es apprécié et que tu es important dans nos décisions".

En remettant à Maurice Marcet la médaille d'argent de la Fédération, André Mugnier lui a souhaité, au nom du Conseil d'administration et de l'ensemble de l'équipe professionnelle, un prompt et salutaire rétablissement et a tenu à le féliciter et le remercier pour son dévouement remarquable et pour tout ce qu'il apporte à la Fédération et à la chasse haut-savoiarde.

Cette récompense est amplement méritée.

ROYAL CANIN

ROYAL CANIN

Élevage de

BRAQUE ALLEMAND - GOLDEN RETRIEVER - LABRADOR

CHIOTS ou JEUNES CHIENS DÉBOURRÉS,
inscrits au LOF, pucés & vaccinés

PENSION CANINE - ÉDUCATION - DRESSAGE Chasse



3 CACT - 2 CACIT - 1 RCACIT
Field trial de montagne

3 CACT «bécasse»
Vainqueur échelle des valeurs «bécasse» 2017
Champion de field «gibier sauvage»
Champion de printemps
Champion d'automne
Champion international de travail

Ellis des granges de la Dombes

Thomas BERTHON

74800 La-Roche-sur-Foron

☎ 06 03 21 38 74

www.thomasberthon.com



DERNIÈRE MINUTE... Tableau de chasse sangliers à mi-saison

1620

C'est le nombre de sangliers prélevés au 1er novembre 2018. C'est un peu moins que l'an dernier (1930) à la même période. Attention cependant, cette année, le tableau de chasse ne semble pas refléter la réalité de terrain. La météo et le temps très sec avec des températures élevées jusqu'à la fin du mois d'octobre ont compliqué très sérieusement la pratique de la chasse.



LA VIE DES ASSOCIATIONS

ASDCGG 74 : LE BREVET GRAND GIBIER 2019



La chasse réclame de plus en plus la compétence et la responsabilité de ses pratiquants. Dans le but d'aider les chasseurs à améliorer leurs connaissances et leur qualification, l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier a créé le Brevet Grand Gibier. Cette récompense est amplement méritée.

Ce Brevet est un test, auquel chacun peut se soumettre librement. Il n'est pas obligatoire, mais il constitue une réelle et sérieuse référence cynégétique. Son détenteur aura fait la preuve de connaissances étendues et une expérience pratique dans le maniement des armes de chasse. Il recevra un diplôme et un insigne au logo du Brevet Grand Gibier.

Retrouvez-nous pour plus de renseignements sur www.asdcgg74.com ou www.ancgg.org

BULLETIN D'INSCRIPTION BREVET GRAND GIBIER 2019

- ✓ Nom et Prénom :
- ✓ Adresse :
- ✓ Tel :/...../...../...../...../..... email :

Désireux de se présenter à l'examen du Brevet Grand Gibier, demande à être inscrit à la session du printemps 2019. Ci-joint un chèque d'acompte de 50 € à l'ordre de l'A.S.D.C.G.G.74 en couverture des frais d'inscription, d'examen et de tir.

Bulletin à retourner accompagné du règlement au plus tôt à :
Philippe BALSAT 104, rue de la Charrière 74140 SAINT CERGUES Tél : 0450435648
e-mail : philippe.balsat@orange.fr



Le bout du lac d'Annecy sur la commune de Doussard est un "point noir" du département en matière de gestion des populations de sangliers. Dans un contexte très particulier, la fédération des chasseurs et les chasseurs locaux cherchent à proposer, comme partout ailleurs, des solutions pour atteindre l'équilibre agro-cynégétiques mais aussi pour concilier la présence de la faune sauvage avec les impératifs de la société.



L'action des chasseurs en première ligne

Dans les environs de Doussard et de Faverges, la cluse du lac d'Annecy présente de grands espaces de marécages avec notamment les marais de Giez, Doussard et Faverges et la Réserve Naturelle du bout du lac. Ces milieux particulièrement denses et humides confèrent aux sangliers des zones de remises particulièrement favorables.

De longue date, les chasseurs des Bauges ont pris conscience de la nécessité de gérer durablement les effectifs de sangliers. Pour faire face aux conflits d'usages générés par les sangliers (et plus récemment les cerfs), les chasseurs se sont fermement engagés dans la prévention des dégâts de sangliers sur les cultures et mettent en œuvre un large panel d'actions de terrain (ouverture de layon dans le marais) ou réglementaires (ouverture anticipée, tir d'été, fermeture retardée, chasse en temps de neige) pour favoriser et améliorer les prélèvements cynégétiques... Dans les secteurs où la chasse est autorisée.

Sous cloche depuis plus de 40 ans !

A la faveur d'un Arrêté Ministériel de 1974 portant création de la Réserve Naturelle du Bout du Lac, qui accueille plusieurs milliers de visiteurs par an, la chasse est interdite (introduction d'arme à feu) sur les 90 hectares de son périmètre, tout comme la présence de chiens. Les compagnies de sangliers et les hardes de cerfs y trouvent refuge dès la saison de chasse et pendant toute la période d'hivernage. Bordée par deux routes départementales à forte circulation, cette zone de quiétude permanente empêche une gestion rationnelle des populations de grands gibiers qui génère de 25 à 65 collisions par an. Dans cet imbroglio législatif et pour tenter de trouver une solution à la nécessaire régulation des effectifs, l'Administration a accepté la proposition de la fédération des chasseurs d'organiser deux battues de décantonement un vendredi : l'objectif étant de perturber la zone de quiétude, faire fuir les animaux afin que les chasseurs puissent les prélever le samedi et le dimanche suivant sur les territoires de chasse borduriers.

La première battue a eu lieu le vendredi 19 octobre. Cette opération a nécessité la régulation de la circulation sur les deux routes départementales. Plus de 80 chasseurs s'étaient mobilisés aux côtés de 40 élèves du lycée agricole de Poisy. Entre 40 et 50 sangliers et cerfs ont été délogés. Sans chiens même tenus en laisse (impossibilité réglementaire), ni pétards, comme nous avons coutume de le faire régulièrement dans d'autres réserves, quasiment aucun animal n'est sorti de la réserve. L'efficacité de cette opération a donc été limitée par un manque de récurrence ! En effet, la répétition des battues, induit chez les bêtes meneuses des compagnies, une méfiance qui limiterait les concentrations, comme l'ont montré les études conduites sur la réserve de l'Étourmel (Haute-Savoie et Ain) ou celle de la forêt d'Orient en Champagne. Lors de cette opération, conséquence d'une situation trop longtemps tenue hors de contrôle, 4 participants ont été blessés par un cerf, deux biches et un sanglier.

Sûrs de leur forteresse imperturbée depuis 44 ans, les animaux ont préféré forcer les lignes et renverser les rabatteurs ! Ces événements malheureux rappellent combien la gestion de la faune sauvage est complexe et qu'une gestion cynégétique au long court peut avoir un effet bénéfique sur l'occupation plus homogène de l'espace par les animaux sauvages et donc sur une meilleure conciliation entre les intérêts de la faune sauvage et les impératifs sociétaux.

Nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble des participants et notamment les élèves du LEGTA de Poisy et les chasseurs du pays cynégétique des Bauges qui montrent leurs engagements pour harmoniser durablement l'homme et la nature.

G.C.





Dans un esprit convivial, comme pour prolonger l'acte de chasse et valoriser les valeurs des pratiques cynégétiques, le GIC des Voirons organise un :

«Repas dansant»

Samedi 16 mars 2019
à partir de 20h00

SAINT CERGUES
Nouvelle salle des sociétés



Au menu :
Civet de cerf

Prix : 20 €

EN FÊTE

GIC DES VOIRONS

Réservation :
Les Présidents du pays cynégétique des Voirons
ou Hervé Balsat : 06 09 92 79 73

ARMURERIE Chappaz
354 route de l'Eglise 74370 CHARVONNEX

ARMURERIE
Chappaz

Tél. 04 50 60 30 23

Fax 04 50 60 38 55

Mail : armurerie-chappaz@orange.fr

BTC MONTREUX-VILLENEUVE



CASE POSTALE 1048
1820 MONTREUX

- × Sanglier courant - 50 mètres
- × 2 lignes de tir chamois - 150 mètres
- × Parcours de chasse
- × Compaq sporting

Horaires du stand à Villeneuve :

- × Jeudi de 15h à 19h jusqu'à fin septembre 2018.
- × Samedi de 9h à 19h

Contacts, renseignements et réservations :

Monsieur Jean Pittier +0041 76 378 29 89

Plan d'accès au site :

www.btcmontreuxvilleneuve.ch



LA VIE DES PAYS CYNÉGÉTIQUES

PC DU MONT-BLANC : Un heureux anniversaire à Magland.

Bon anniversaire Maxime !
Ce dimanche 4 novembre 2018 était un jour de chasse un peu particulier pour Maxime qui fêtait ses 24 ans. Il nous livre son témoignage après ce beau cadeau envoyé par Saint-Hubert :

Nous avons rendez-vous à 6 heures du matin au lieu-dit la Moranche sur la commune de Magland où nous accueillait Guy Cordier, notre chef d'équipe. Karl et Jean-Pierre complétaient donc notre équipe du jour composée de 4 chasseurs. Nous décidons d'organiser notre journée de chasse et après le rappel des consignes de sécurité, nous prenons la direction de "la Plaigne" et prenons possession de nos postes respectifs attribués. Mon père est chargé de la traque et monte avec les chiens au parking du Creux du Varny.

Les chiens sont lâchés vers 8 heures lorsque le jour pointe et la traque commence. Au bout de 2 heures de chasse c'est le calme plat. Un peu dépité je n'y crois plus trop, les chiens sont sans doute partis après les chevreuils. La bredouille se profile. Mais, vers 10h30 alors que le brouillard commence à se dissiper, un bruit suspect attire



mon attention. À ma gauche surgit alors un gros cerf coiffé portant 6 cors. Il s'arrête à 20 mètres ! Non sans émotion, je saisis le drilling que mon grand-père (Gilbert PERROLLAZ, 85 ans et doyen des chasseurs de Magland) m'a prêté, ne pouvant être avec nous pour cette partie de chasse. Je tire une balle de calibre 7x65R en pleine épaule. Le cerf accuse le coup, mais repart pour s'arrêter puis s'écrouler environ 50 mètres plus loin, au sommet d'une petite butte. Saint-Hubert m'a gâté, entouré de mes amis chasseurs, je ne pouvais rêver plus beau cadeau d'anniversaire.

Pour faire honneur à ce magnifique animal mais aussi pour partager et fêter ce moment unique, un bon repas convivial s'en est suivi avec l'équipe au grand complet.

A l'issue de la journée, nous nous sommes rendus à la présentation, le roi de la forêt accusait un poids de 162 kg vidé. Un poids impressionnant pour cet animal à la ramure longue et originale. L'analyse des dents est actuellement en cours afin de connaître précisément son âge.

Maxime Beaumont-Perrollaz

LA VIE DES PAYS CYNÉGÉTIQUES

PC SALÈVE : UN GRAND VIEUX SANGLIER



Que cette journée fut belle. Ce dimanche 7 octobre dernier ! C'est par une très belle journée d'automne que Philippe Tissot, muni de sa carabine "Steyr Mannlicher Luxus", calibre 7X64, chargée d'une munition de 177 grains (11,5 gr), a eu raison de cet énorme et magnifique sanglier qui accusait le poids exceptionnel de 160 kg. Ce "Kaïler" hors norme était suivi de très loin par Junior et Missette, les chiens du jeune Romain, qui ne lâchaient rien de son parfum du vieux des bois.

Le tir a été effectué au petit mirador sous la ligne électrique en dessous de la barrière rocheuse du Salève. Le trophée exceptionnel de ce grand sanglier est un hommage rendu à François Cottet-Dumoulin, fondateur de la société de chasse de la "gouille aux loup" et ancien Président des Lieutenants de Louveterie de la Haute-Savoie qui nous a quittés le 6 septembre 2017.

Michel Tissot





Dispositifs
DOMAINES SKIABLES



Etudes
ENVIRONNEMENTALES



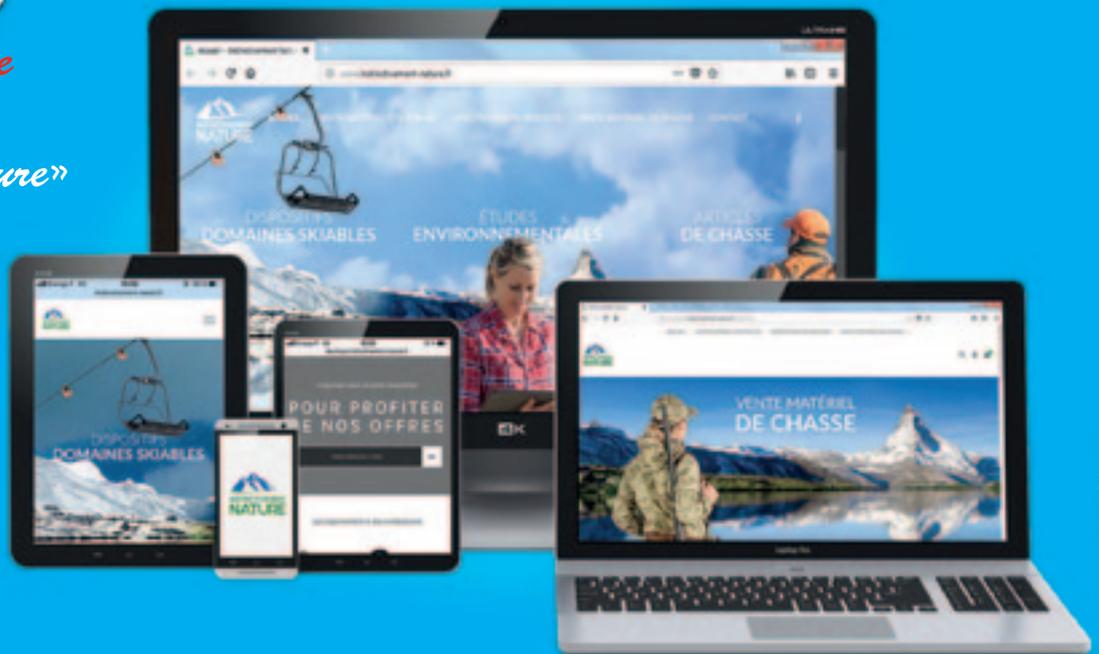
Articles
DE CHASSE



*Des nouveaux produits et des idées cadeaux...
Découvrez aussi notre gamme femme et enfant*



*Noël approche
Pensez
aux cadeaux «nature»*



www.instinctivement-nature.fr

*Ne pas jeter sur la voie publique

Nouveau Site Internet

Notre société s'organise autour de deux pôles : le pôle commerce et vente de produits de chasse et le pôle de prestations en matière d'Environnement. Cette pluridisciplinarité figure comme notre marque de fabrique, et aussi et surtout, notre force pour comprendre au mieux nos territoires et leurs acteurs.

Scannez
et découvrez !



Plus d'infos : 04 50 46 89 21
ou sur notre site





LA VIE DES ASSOCIATIONS

AFACCC DES SAVOIE : CONCOURS 2019



Fidèle à son dynamisme pour valoriser et promouvoir la chasse aux chiens courants mais aussi pour contribuer à l'animation des territoires, l'AFACCC des Savoie organisera 2 manifestations au printemps 2019.

DIMANCHE 3 MARS 2019

**Saint-Paul-sur-Yenne
(Savoie - 74)**

**Journée conviviale
de démonstration
Chasse du lièvre
aux chiens courants**



© Guillaume Coursat

DIMANCHE 14 AVRIL 2019

**Vallée du Laudon (St Jorioz)
(Hte-Savoie - 74)**

**CONCOURS
de chiens de pied
dans la voie du Sanglier**



© Eric Coudurier

**Animation - buvette - restauration sur place
Contact : Éric Giraud 06 98 80 07 50**

RÉGLEZ VOS ARMES ENTRAÎNEZ-VOUS

La cible de l'Arve est un stand de tir situé sur la commune de Bonneville, au centre du département...

Tout les samedis à compter du 23 mars, il propose aux chasseurs de venir régler leurs armes et s'entraîner au tir à la carabine :

- ✗ à 50 mètres ou 100 mètres.
- ✗ à 200 mètres à partir de fin juillet.
- ✗ Entraînement sur sanglier courant.

Cout : 13 € / arme
(tir sanglier courant compris)

Le stand vous accueille sur rendez-vous par groupe (mini 6 personnes)

Contact :

- ✗ **Philippe Jacquier** : 06.71.59.87.62.
- ✗ **Damien Delemontex** : 06.34.40.53.85.

www.cible-arve.com



© Guillaume Coursat

ARTISAN PASSIONNÉ

Armurier Marché et Bois diplômé de l'École de Liège
Fusils • mousquetons • chasse • armes • bois • accessoires •
réparation • fabrication • conseils • rigueur • précision...

*20 ans
d'expérience*

*"Je vous souhaite de
joyeuses fêtes
et je vous remercie encore
de la confiance
que vous m'accordez !"
à bientôt.*

Julien Birck

ATELIER sur place !

Création - Custom
Réparation...

Réglages personnalisés
de votre tourelle
ou réticule balistique

Nombreuses idées CADEAUX



**ARMURERIE
DES 2 SAVOIE**

04 79 32 58 01

400, avenue de la Libération - 73400 UGINE
armureriedes2savoie@orange.fr - 04 79 32 58 01



Lors de la validation du permis de chasser, un contrôle automatisé est effectué pour vérifier si le demandeur ne figure pas sur la liste des personnes interdites de port d'arme. La rigueur de notre Administration s'est accentuée ces derniers mois dans le contexte d'insécurité ambiante et certains chasseurs peuvent se voir ainsi refuser leur validation. L'inscription au fichier Finadia peut relever d'une décision judiciaire ou d'une décision administrative..

Décision judiciaire : les motifs d'inscription figurent à l'article L.312-3 du code de la sécurité intérieure. Toute mention de l'un de ces motifs au casier judiciaire interdit la détention d'une arme. On retrouve les violences volontaires commises avec ou sans arme et de nombreux délits et crimes de droit commun (grands excès de vitesse, vols, harcèlement moral, trafic de stupéfiants...). Les condamnations à ces infractions donnent lieu à une inscription au bulletin n°2 du casier judiciaire. Tant que cette inscription figure au casier, le contrôle Finadia est positif et le chasseur ne peut valider son permis. Autre hypothèse d'inscription : lorsque qu'une personne a été condamnée par un juge à une peine lui interdisant la détention d'arme ou lui confisquant la ou les armes qu'il possède.

Décision administrative : lorsqu'une enquête menée met en évidence que le comportement d'une personne laisse craindre une utilisation de ses armes dangereuse pour elle-même ou pour autrui, ou pour des raisons de d'ordre public ou de sécurité des personnes. Le Préfet peut lui interdire toute acquisition ou détention d'armes et la personne est alors inscrite et positive lors du contrôle Finadia.

La déclaration sur l'honneur du demandeur : Lorsque le chasseur signe sa demande de validation, il s'engage sur l'honneur en déclarant ne pas tomber sous le coup



d'une des causes légales d'interdiction prévue à l'article L.423-15 du code de l'environnement (ces causes étant détaillées sur la demande). S'il fait l'objet ensuite d'un contrôle positif au fichier Finadia, il peut se voir reprocher une fausse déclaration.

Le cas des achats et des ventes d'armes : La nouvelle réglementation sur les armes impose le contrôle Finadia généralisé pour tous les achats et ventes d'armes, lesquelles doivent passer obligatoirement par un armurier ou un courtier agréé.

L'effacement d'une condamnation : Elle est effacée après un certain délai. Cet effacement est normalement automatique mais il peut y avoir des écarts, les délais variant suivant l'infraction et la condamnation. Le demandeur garde la possibilité de réclamer l'exclusion de la condamnation au bulletin n°2 du casier judiciaire (art. 702-1 et 703 du Code de Procédure Pénale) auprès du procureur du tribunal qui a prononcé la décision et à compter d'un délai de 6 mois après la condamnation. Cette requête est généralement déposée par voie d'avocat et elle doit être justifiée.

L'effacement d'une décision administrative : Le Préfet peut lever une interdiction et supprimer l'inscription en considération du comportement de la personne ou de son état de santé depuis la saisie, s'il apparait que l'acquisition ou la détention d'armes par la personne n'est plus de nature à porter atteinte à l'ordre public et à la sécurité des personnes. Le demandeur peut solliciter aussi cet effacement. Cette demande ne répond à aucun formalisme particulier. La décision relève de la préfecture qui garde toute latitude et n'est pas obligée de faire droit à la demande. Un refus de désinscription demeure toujours susceptible de recours devant le tribunal administratif compétent.





www.chasseurs74.fr

Le nouveau site internet des chasseurs de la Haute-Savoie est en ligne depuis la rentrée. Son design et son dynamisme semblent très appréciés. Ce site est le vôtre, n'hésitez pas à aller découvrir les nouvelles rubriques, les petites annonces, la bourse aux territoires, les heures légales de levers et couchers de soleil, la photothèque et les actualités départementales et locales.



Fermeture annuelle des Bureaux de la Fédération

Du lundi 24 décembre 2018 au mardi 1er janvier 2019



SOUVENIR...

Hommage à Daniel Boccard

Daniel nous a quittés jeudi 5 juillet dernier à l'aube de ses 70 ans. Il était une figure de notre ACCA d'Alex dont il fut un des anciens présidents.

Daniel aimait la nature. Charcutier traiteur de formation, il est devenu taxidermiste (son second métier), redonnant ainsi vie aux animaux tirés à la chasse. Il s'est donné corps et âme à la chasse et à la pêche, activités où il était très assidu. À la chasse, il aimait par dessus tout voir travailler ses chiens sur les traces du gibier qu'il traquait avec passion.

Chez Daniel, la porte était toujours ouverte pour partager des moments de bonheur, de convivialité et de générosité.

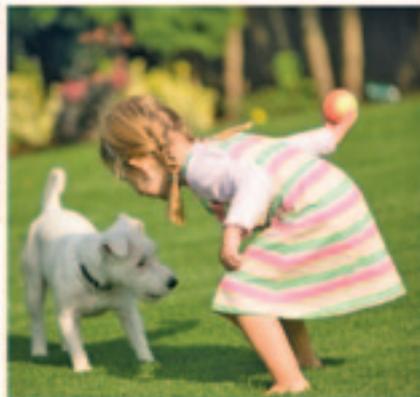
Merci Daniel pour tous ceux que tu as aidés et guidés sur la voie de la chasse, pour tous ces jeunes que tu aimais former au bûcheronnage, à la taxidermie et à la pêche.

Un merci aussi plus personnel pour toutes ces années ensemble où tu as été notre chef d'équipe. Nous avons chassé ensemble dans les quatre coins de France et vécu des expériences et des histoires de chasse exceptionnelles.

Nous saluons le personnage que tu étais et garderons tous les moments de bonheur partagés en souvenir de toi. Dany, Saint Hubert est à tes côtés, protégez nous.



Franck et tes amis chasseurs de l'ACCA d'Alex



Jardinage
Végétaux

Animaux

Produits Régionaux

Vêtements et Chaussures



Magasins appartenant
à la **coopérative**



01

**BELLEGARDE
CHÂTILLON-EN-MICHAÏLE ***
ZAC Pierres Blanches
04 50 48 11 24

CROZET
Gamm vert Village
ZAC de la Vie Chatelme
04 50 40 29 95

PREVESSIN-MOËNS *
PAE du Clos de Magny
04 50 42 66 54

CHINDRIEUX *
Gamm vert Village
Route de la Chambotte
04 79 54 51 39

73

74

ALBY/CHERAN *
Route d'Héry
04 50 68 20 80

ECHE *
PAE de la Menoge
04 50 39 21 38

ECHEVILLE *
Avenue de la Gare
04 50 97 16 77

CRUSELLES
Gamm vert Village
Les Moulins
04 50 44 11 33

DOUBRE *
Zone des Esserts
04 50 31 91 40

DOUBRE
Gamm vert Village
Route de Messery
04 50 94 07 47

FRANCY *
Z.A. des Bonnets
04 50 32 23 93

GRISY *
Le Plot
04 50 68 03 47

LA ROCHE-FORON
Rue de la Folieuse
04 50 03 28 40

LE GRAND-BORNAND
Gamm vert Village
Chef-Lieu
04 50 02 35 50

SALLANCHES *
Route du Fayet
04 50 58 11 49

TANNODS
Gamm vert Village
Route d'Annemase
04 50 34 22 48

THËNES *
Route d'Annecy
04 50 32 77 20

VALLEIRY *
Route de St-Julien
04 50 04 32 33

BOUTIQUE TERROIR

* Retrouvez toutes les saveurs de nos régions au sein de la boutique terroir de nos magasins.

Rejoignez-nous sur
facebook

Le Colvert

Armurerie - Coutellerie

Depuis
1996

19 rue Vallon - 74200 THONON LES BAINS - Tél : 04.50.71.04.48

Nouveautés



Lunette BLASER Infinity IC
Qualité optique exceptionnelle
Grande plage de grossissement
1-7x28 - 2,8x20x50 - 4-20x58



Point rouge BLASER RD17
Solution idéale pour un tir précis
Dix réglages d'éclairage - 2MOA

Promo de Noël



Fusil HUGLU Cal 12/76
Bascule acier -
Chockes interchangeable
Eprouvé billes aciers
Canon de 71 cm
670 € - 30 % = 469 €
Stock : 5



Lunette BUSHNELL Elite
1-25x4x24
Réticule lumineux
650 € - 25% = 487 €
Stock : 3



Pack 22LR Sniper
Carabine MARLIN XT22
Lunette 3x9x32 - Chargeur 9 coups
2 boîtes de balles et 1 silencieux offert
570 € - 15% = 484 €



Carabine BLASER R8 Professional
Synthétique
Chargeur fixe - Cal 30 - 06
3280 € - 15% = 2788 €



Piège photo TASCOCO
Detecteur jour nuit
17 Leds
Meilleure vitesse de
déclenchement du marché
175 € - 40 % = 105 €



Point rouge BUSHNELL TS25
Acquisition de cible très rapide
3 MOA
250 € - 20 % = 200 €
Stock : 10



Coffres fort
pour armes longues.
Râtelier en bois
Moquette intérieur
Petit coffre intérieur
6+1armes:440-15%=374€
8+2armes:490-15%=416€
11+3armes:700-15%=595€
(avec étagère)

vendu sans les armes

Nouvelle réglementation
Réducteur de son
autorisé à la chasse

- > Filetage sur canon tous calibres
- > Montage et réglage

A partir de 340 € + pose



269 €

Mouflon Light est un ensemble de chasse léger, silencieux, respirant et très souple. Pour toute saison



159 €

NOUVEAU : Sanglier courant

Idéal pour l'apprentissage et l'entraînement au tir du grand gibier



Séance uniquement sur rendez vous

Ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12 h et 14h à 19h - le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

* photos non contractuelles

* dans la limite des stocks disponibles